



124294 - Conseiller le divorce aux époux en cas de graves divergences

question

Marié et père de famille, des divergences infinies m'opposent à mon épouse. J'ai souvent tenté de régler le problème qui nous oppose sans succès. Elle ne veut pas le divorce mais elle ne réussit pas à me satisfaire sexuellement. La coutume locale bannit la polygamie, et les gens ne marient pas leurs filles à des hommes déjà mariés. Or, je redoute de tomber dans l'interdit si la situation devait perdurer. Orientez moi car j'espère trouver une issue à ce problème grâce à votre conseil. Quelle est la meilleure solution?

Puisse Allah vous récompenser.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, les foyers ne vivent pas sans problèmes. Certains peuvent être résolus facilement tandis que d'autres résistent aux solutions. Pour pouvoir résoudre ses propres problèmes et ceux des autres, il faut cerner leurs causes. Il peut s'agir de divergences, de querelles, d'incompatibilité d'humeur entre époux, entre amis ou entre le père et son fils ou entre des parties en conflits.

Dans le cas présent, nous ne connaissons pas la cause du différend qui vous oppose à votre épouse. C'est pourquoi nous ne pouvons que donner une orientation générale valable pour vous et pour d'autres.

Frère auteur de la question! cherche la cause du différend vous opposant à votre épouse. Vous pouvez en être à l'origine parce qu'agissant sous l'impulsion d'un caractère que vous ne maîtrisez pas ou pour le mauvais traitement que vous infligez à votre conjointe ou pour votre manque d'intérêt à l'égard de vos enfants ou pour d'autres innombrables facteurs.



Traitez vos erreurs et surmontez les différends en en supprimant les causes si elles relèvent de vous. Vous n'êtes pas sans savoir que le bon traitement de l'épouse qui consiste à l'entourer de soins, à apprécier ses actions, à bien prendre soin de ses enfants et enfin à veiller à subvenir aux besoins de la maison. Choses qui, combinées, remplissent le cœur de l'épouse de joie envers son mari. Elles apportent l'affection au couple et répand la compassion dans le foyer.

Si les causes des problèmes et différends sont imputables à l'épouse, vous devez encore lui appliquer un traitement empreint de sagesse et de beaux sermons. Rien n'est plus facile au mari, en principe et pour ne parler que ce qui est plus courant, que d'amener sa femme à se soumettre à lui, de la faire aimer ce qu'elle détestait et détester ce qu'elle aimait. Car quand une femme accepte un homme comme époux, elle partage ses désirs et préoccupations, même si, au fond, elle ne les appréciait pas au paravent. C'est ainsi que les épouses se comportent naturellement. La femme suit son mari. C'est la raison pour laquelle il est interdit à la femme musulmane d'épouser un infidèle. C'est encore pourquoi il est recommandé de bien choisir son mari et veiller à ce qu'il soit pieux et de bonnes mœurs pour éviter que, dans le cas contraire, il n'influence la foi et les mœurs de sa femme négativement.

Deuxièmement, il peut y avoir entre les époux une incompatibilité d'humeur telle que l'époux se trouve incapable d'améliorer le traitement qu'il réserve à son épouse et que cette dernière n'est pas prête à satisfaire les désirs licites de son conjoint. Dans une pareille situation, la séparation s'impose parce que le maintien du lien conjugal est une perte de temps et ne fait qu'augmenter les problèmes et les péchés.

Nous fondant sur le contenu de la question, nous disons que si le mari constate que sa femme ne fait aucun effort pour s'entendre avec lui et que lui-même n'est pas à l'origine des problèmes, il n'a d'autre solution que le divorce, le recours au fer chauffé étant l'ultime traitement! La validité de ce recours ne nécessite pas l'agrément de l'épouse puisque l'effectivité du divorce ne dépend pas son accord. Nous disons que le divorce constitue une solutions à ces problèmes pour plusieurs raisons tirées de votre question:

La première réside dans l'impossibilité de changer le comportement de votre épouse en dépit de



la longue durée des différends qui vous opposent.

La deuxième est que vous n'êtes pas en mesure d'épouser une autre femme à cause de la coutume dominante dans votre milieu.

La troisième est votre crainte de commettre l'interdit pour assouvir vos désirs sexuels.

Donnez lui une dernière chance et fixez lui un temps pour qu'elle s'amende. Si au bout du compte , elle ne change pas de comportement, n'hésitez pas à recourir au divorce. Evitez surtout de tomber dans l'interdit. Vous êtes actuellement dans les liens du mariage selon la loi religieuse. Et celle-ci prévoit votre exécution par lapidation en cas d'adultère- à Dieu ne plaise.

L'islam fait peser de multiples menaces sur celui qui viole ce qui est jugé sacré chez son prochain et sur celui qui commet ce qu'Allah a interdit en fait de turpitudes. Méfiez vous en autant que faire se peut.

Allah est le garant de l'assistance.